

# HANDICAP AU TRAVAIL

Le CDG 88 vous informe et vous accompagne.

Le FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique) est un établissement public créé en 2006 pour assurer le recouvrement des contributions des employeurs publics et les accompagner dans une politique de l'emploi des personnes en situation de handicap.



## Convention FIPHFP / CDG 88

Le Centre de Gestion des Vosges étant l'interlocuteur privilégié des collectivités dans le domaine de l'emploi et du recrutement, s'est lancé dans un conventionnement avec le FIPHFP depuis 2013.

Objectif de cette convention : l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

## Rôle du Référent Handicap du CDG 88

L'ergonome du Centre de Gestion des Vosges est le référent FIPHFP. Il œuvre pour mettre en place une gestion individuelle des dossiers des agents ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé ou ayant une restriction médicale d'aptitude.

Également, il accompagne les collectivités pour monter les dossiers de demandes d'aides financières auprès du FIPHFP.

## Aides du FIPHFP à destination des collectivités territoriales

Le FIPHFP met à disposition des collectivités territoriales un catalogue d'aides pour financer au cas par cas des aides matérielles, techniques, humaines ou de formation :

- ✓ Améliorer les conditions de transport
- ✓ Renforcer l'accessibilité des lieux de travail
- ✓ Aménagement l'environnement de travail d'une personne en situation de handicap
- ✓ Favoriser l'accès aux aides destinées à améliorer les conditions de vie personnelles et professionnelles des personnes en situation de handicap (prothèses auditives, orthèses, fauteuil roulant ...)
- ✓ ...

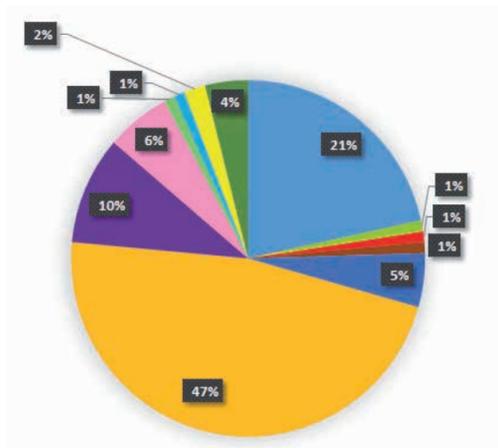
## Aides du FIPHFP mobilisées pour les collectivités territoriales Vosgiennes en 2017-2018

Pour 245 192.30€ de dépenses en lien avec le maintien ou l'insertion dans l'emploi d'un agent en situation de handicap, le CDG 88 a pu mobiliser 216 530.35€ auprès du FIPHFP.

- Prothèses auditives
- Fauteuil roulant
- Accompagnement socio-pédagogique
- Prime d'insertion pour l'apprenti
- Prime d'insertion CUI-CAE
- Aménagement de l'environnement de travail
- Indemnité d'apprentissage pour un apprenti
- Aide financière pour l'apprenti
- Accessibilité au poste de travail
- Interprète en langue des signes, codeur, transcripteur
- Frais et surcoûts liés aux actions de formation
- Autres (bilan de compétences, tutorat ...)

## Répartition des aides du FIPHFP

Collectivités territoriales vosgiennes (2017-18)



## CONCRÈTEMENT ... Présentation d'une situation de maintien dans l'emploi d'une personne en situation de handicap



### Madame T est agente de restauration au sein de la Collectivité R. Reconnue en qualité de travailleur handicapé

LIEU D'INTERVENTION : Cantine scolaire pour une école primaire

#### Handicap moteur

Restrictions médicales du médecin de prévention : "éviter les flexions du tronc, limiter le port de charges, organiser les tâches pour limiter la fatigabilité précoce de l'agent".

■ Demande d'intervention de l'ergonome, référent handicap du CDG 88.

## AVANT AMÉNAGEMENT

### ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL HANDICAPANTES RELEVÉES PAR L'ERGONOME :

- ✳ Réception et rangement des marchandises : manutentions de charges en flexions du tronc
- ✳ Poste de plonge : flexions du tronc maintenues statiques
- ✳ Manutention des chaises sur les tables en fin de service
- ✳ Accueil du centre aéré au mois de juillet : multiplie par 2 le nombre de couverts : fatigue plus importante pendant la période de vacances scolaires.

## APRÈS AMÉNAGEMENT

### SOLUTIONS TECHNIQUES :

- ✓ Achat d'aides à la manutention : tirepalette électrique, chariot à niveau constant
- ✓ Mise à disposition d'un rehausseur d'évier pour la partie plonge

### SOLUTIONS ORGANISATIONNELLES :

- ✓ Organisation de la manutention des chaises : entraide mise en place (animateurs participent au nettoyage de leur table, chaque enfant porte sa chaise sur la table)
- ✓ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) : apprentissage pour l'agent des gestes et postures d'économie d'effort et de préservation de la santé de son dos

### SOLUTIONS HUMAINES

- ✓ Mise en place d'une "auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles" : intervention en binôme lors du Centre aéré



	Coût aménagement	Prise en charge FIPHFP*	Reste à charge de la collectivité
Tirepalette électrique	2 350€	1 645€	705€
Chariot à hauteur constante	358 €	250.60€	107.40€
Auxiliaire intervenant en été	635€	635€	0€
Formation PRAP (CNFPT)	0€	0€	0€
Coût total	<b>3 343€</b>	<b>2 530.60€</b>	<b>812.40€</b>

\*Part de prise en charge du FIPHFP évaluée selon l'expertise de l'ergonome au vu du surcoût lié à la part de compensation du handicap.

## AUJOURD'HUI (1 an après l'aménagement du poste)

Je suis beaucoup moins fatiguée au travail, j'ai toujours quelques douleurs dorsales mais elles se sont atténuées. Je n'appréhende plus la période estivale depuis que ma collègue m'est venue en aide.

Mme T.

